



Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit novembre, le Conseil Municipal de la Commune de FONTANES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel GANDILHON, Maire.

Nombre d'Élus : En exercice : 15 Présents : 13 Qui ont pris part à la délibération : 15	Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 novembre 2022
---	--

Présents : CHILLET Marie-Hélène, DECHAUMET Elodie, GANDILHON Michel, GOUTAGNY Pascal, GRANGE Guillaume, GUYOT Jean-François, PARAN DOUSSET Barbara, PHILIBERT Pascal, PITAVAL Jean-Éric, PROUVOST Nicolas, ROCHE Nathalie, SICARD Nadine, et VILLEMAGNE Laurent.

Absents : BABOT Billy, THIZY Huguette

Pouvoirs : THIZY Huguette à GANDILHON Michel, BABOT Billy à PARAN DOUSSET Barbara

Secrétaire : SICARD Nadine

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 7 octobre 2022 est validé

Urbanisme :

- PC accordé à M. PINEAU Valentin pour la construction d'une maison individuelle 9 impasse du Forez ;
- Dépôt d'un PC par M. VASSAL Quentin pour la construction d'une maison individuelle 12 impasse des Egaux, en cours d'instruction ;
- DP accordée à M. FERNANDES Gaëtan, domicilié 2865 route de sorbiers Le Pilon pour l'extension du balcon, le changement des menuiseries et le ravalement de façade ;
- DP accordée à M. RELAVE Tanguy, domicilié 137 chemin de la Cloche - La Pâqueroux pour la création de 70m² de surface habitable dans le grenier, le changement des huisseries, la création et la modification d'ouvertures, la mise aux normes de l'assainissement et la création d'une sortie de cheminée ;
- DP accordée à M. ACHARD David, domicilié 579 rue Fontanésium pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur toiture ;
- Dépôt d'une DP par FAUCHE CENTRE EST pour M. METZGER et Mme HASKO, domiciliés 210 chemin des 7 pins pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur toiture ;

Rencontres entre le 7 octobre 2022 et le 18 novembre 2022

- Rencontre MJC pour évoquer la Convention Territoriale Globale pour le LARJ : présentation du diagnostic de ce qu'il se fait sur les 10 communes
- SIEL : pour la validation du projet de l'éclairage public du centre bourg, il a été redéfini le nombre d'éclairage ainsi que leur positionnement
- Plusieurs réunions de préparation de la foire : organisation matérielle et humaine, point sur les inscriptions des exposants
- SEM : commission habitat. Une précision est apportée par Michel GANDILHON, lors du bureau des Maires, une présentation d'Habitat & Métropole. Il explique qu'Habitat & Métropole conçoit, construit et gère des programmes immobiliers de qualité. Il en ressort l'importance de cette structure tant au niveau des projets déjà effectués et ou en cours qu'au niveau des moyens financiers et humains
- CME : Pascal PHILIBERT explique qu'à la réunion de préparation du 4 novembre, ils ont tourné une vidéo pour communiquer sur le projet du Père Noël vert (collecte de jouets). Après la publication de cette vidéo il y aura une permanence de collecte des jouets le vendredi 9 décembre à la mairie de 16h à 18h.
Le dernier CME est prévu le 14 décembre. A l'issue de ce conseil les enfants et les élus descendront les jouets récoltés au Secours Populaire de St Etienne
- CME : Participation des enfants à la cérémonie souvenirs du 13 novembre
- CA du RPE - présentation du nouveau mode de participation financière de la commune. Les six communes se sont entendues pour que la participation annuelle soit calculée au nombre d'habitants.
- CA de la MJC : présentation des activités proposées. Cette année, on note des activités supplémentaires par rapport aux années précédentes. Il y a cependant une diminution du nombre d'adhérents. Le yoga du rire fonctionne bien.
Enfin le projet d'échange européen du LARJ va pouvoir reprendre son cours (après la suspension en période Covid). Pour rappel 3 pays : l'Islande, la Grèce et la France organisent des séjours pour les jeunes dans chacun des trois pays. Une réunion préparatoire aura lieu à Fontanès pour organiser un premier séjour en France.
- Conseil d'école : un nouveau point sur les effectifs prévus à la rentrée de septembre 2023 et bonne nouvelle l'effectif sera de 51. Mais les élus restent prudents sur ce nombre fragile et continuent leurs visites auprès des nouveaux habitants pour les accueillir et leur présenter les services de la commune

- Comité syndical d'entente rurale : complément indemnitaire annuel / ajustement sur les autorisations spéciale d'absence
- Commission aménagements : décisions sur les éclairages de Noël pour 2022 ; un point lumineux sera installé devant l'école et Nicolas PROUVOST informe que des ateliers de préparation de décorations en bois ou autres se tiennent les samedis 26 novembre et 3 décembre de 8h à 12h dans le local voirie et que chacun peut venir apporter son aide
- Repas des anciens : il s'est déroulé le 16 octobre, tout le monde a passé un bon moment, l'ambiance était conviviale. 70 repas ont été servis.
- SEM : commission eau assainissement, présentation du bilan eau / assainissement et un point sur l'ensemble des travaux réalisés sur les rivières (Gier, barrage du Gouffre d'enfer, Le Furan,...)
- Plusieurs rencontres pour la passation entre Hugnette THIZY et les personnes qui prennent en charge les différents dossiers
- Commission info : mise en place de la nouvelle organisation de travail, mise en route du bulletin 2022 avec plusieurs rencontres en octobre et novembre
- Atelier Chomienne pour le projet d'aménagement paysager du bourg : lors de cette réunion 80 % du projet a été validé, les plans et esquisses pourront être bientôt présentés aux riverains
- Réunion avec les associations, point sur l'agenda des manifestations pour 2023
- Comité syndical du val d'Onzon : Vote du budget SIVU piscine. Michel GANDILHON explique qu'il y a eu un débat car la Tour en Jarez souhaite quitter le syndicat, il a été demandé à la Tour en Jarez de rester encore quelques années pour amortir l'emprunt qui a été fait afin de remettre à neuf la piscine
- Consultation des entreprises Dupré et Guyot pour les devis de mains courantes et d'escaliers au Rio et passages piétonniers entre le haut et le bas du village
- Rencontre avec le proviseur du lycée et la principale du collège de Chazelles sur Lyon pour la signature d'une convention sur la mesure de responsabilité entre le collège Jacques Brel et la commune de Fontanès
- 4 réunions de chantier pour les réseaux secs du centre bourg, les travaux se déroulent bien et pour le moment les délais sont respectés par l'entreprise Serpollet
- SIEL : réunion des délégués des 13 communes des monts du Lyonnais, sobriété énergétique, groupement d'achat d'électricité

- Commission enfance jeunesse : proposition d'articles pour le bulletin de fin d'année
- Commission agricole SEM
- SIEL décret « tertiaire » pour le bâtiment voirie/école - relevé des bâtiments par le SIEL
- Bilan du fonctionnement des sentiers « découverte de la forêt » en commun avec Saint Héand, ce sentier est agréable et apprécié. Michel GANDILHON relève que le partage des tâches (nettoyage des WC et entretien des sentiers) avec les deux communes est enfin équitable car il était assuré, pendant un temps, uniquement par Fontanès
- Des élus et Christophe Bonny ont choisi des végétaux à planter cet automne au Rio, rue du cadran solaire, au bourg et vers l'entrée nord. Près de 900 € HT de végétaux a été commandé
- la CAF et la MJC pour la CTG
- Remise des clés du bâtiment de stockage du Rio aux associations : la chasse et le comité des fêtes se ont reçu les clés en main propre. Les autres associations pourront venir chercher les clés en mairie ou les demander aux associations qui en possèdent
- la MAGE pour une visite de contrôle de la station d'épuration. Ce contrôle a lieu une fois par an et un contrôle plus poussé a lieu tous les 5 ans
- Laurent VILLEMAGNE, Jean-François GUYOT, Michel GANDILHON et Hervé BOUCHUT ont rencontré Anne Mounier, graphiste, pour la préparation du bulletin 2022. Ils ont fait le point sur le planning : rendu des articles pour relecture et mise en page
- Réunion d'adjoints et CMD pour la préparation du conseil municipal
- Conférence des Maires de SEM sur le PLUi et le RLPi, les propositions faites passent en conseil communautaire en décembre
- Foire de la Saint Martin
- Cérémonie du souvenir, le 13 novembre une quarantaine de personnes et les enfants du CME se sont réunis. Une gerbe de fleurs a été déposée devant le monument aux morts puis un moment convivial a clôturé la matinée
- SIEL : bilan annuel de l'éclairage public, signature du nombre de points lumineux (123 points lumineux sur la commune). La commune a pour objectif de passer 100% LED en 2023
- SEM : réunion trimestrielle du pôle de proximité - l'enveloppe attribuée passe dans les 2 enfouissements réseaux

- SEM : réunion d'information sur les déchets ouverte aux conseillers municipaux - changement sur la méthode de tri à compter du 1^{er} janvier 2023, qui devrait simplifier le tri. Tous les riverains seront bientôt équipés de bacs de tri individuels
- PLUi pour travailler sur les réseaux eau et assainissement : zones potentiellement constructibles étaient déjà bien définis
- Bureau de SEM
- Le 18 novembre, installation de la fibre à la Mairie et à la MDP, ce sera fonctionnel dans quelques semaines.
- Comité de pilotage de la CTG : bilan du diagnostic par le bureau d'étude
- Visite annuelle des DDEN (école)
- Assemblée générale du foyer

Informations diverses

1. Marché sur la téléphonie

La fibre a été installée à la mairie et à la Maison du Plâtre avec le nouveau prestataire (SFR) En fin de mois, notre prestataire vient installer les nouveaux téléphones fixes à la mairie. Les agents communaux vont être équipés de nouveaux mobiles d'ici la fin du mois aussi. La commune a contracté un marché public afin de passer la téléphonie au numérique et l'internet à la fibre. La sécurité sera renforcée tant au niveau d'internet que du réseau informatique.

2. Foire de la Saint-Martin

Le matin du 11 novembre la soupe aux choux s'est déroulée pour la première fois à la Maison du Plâtre et la météo était idéale. Près de 980 repas ont été servis. Jean-François GUYOT félicite les chasseurs pour l'organisation. Concernant les exposants, Laurent VILLEMAGNE souligne que leur positionnement n'était pas régulier, par exemple il n'y avait aucun exposant rue de l'école. On note que plusieurs remarques ont été faites sur l'absence du vide de grenier mais cela demande d'avoir plus de bénévoles (il faudrait 6 personnes supplémentaire). Le bal a eu lieu le 12 novembre, tout s'est bien passé, beaucoup de bénévoles étaient présents pour assurer les entrées, la sécurité et les patrouilles dans le village, le conseil municipal les remercie. Enfin félicitations à l'APE pour son organisation et la mise en place de protections des murs intérieurs de la Maison du Plâtre

Ordre du jour :

1- Convention sur la mesure de responsabilité entre le Collège Jacques Brel et la commune de Fontanès

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le principe de cette convention : Le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse a établi une fiche ressource sur les sanctions disciplinaires qui visent à éviter un processus de déscolarisation tout en permettant à l'élève de témoigner de sa volonté de conduire une réflexion sur la portée de son acte tant à l'égard de la victime éventuelle que de la communauté éducative.

M. le Maire émet quelques conditions, il souhaite notamment que seuls les enfants habitant Fontanès puissent effectuer cette mesure de responsabilisation à la Mairie.

M. le Maire a tout de même un avis partagé sur cette convention, il a « peur » que l'école se décharge de ses responsabilités envers les élèves mais trouve un avantage pour ceux qui ne sont pas bien dans le système scolaire classique en leur permettant de découvrir autre chose.

Nadine SICARD s'interroge sur les périodes où pourront être effectuées ces sanctions.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire énoncé ci-dessus et lui accorde :

- La signature de la convention

Délibération n° 2022-052 : pas d'opposition ni abstention.

2- Suspension des indemnités de fonction d'adjoint de Mme THIZY Huguette - 1^{ère} adjointe

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à un entretien avec Mme THIZY Huguette, celle-ci avait songé, dans un premier temps, à démissionner de son poste d'adjointe sachant qu'elle ne pourrait pas assumer pleinement sa fonction puis après discussion, M. le Maire lui propose de suspendre ses fonctions.

Monsieur le Maire précise que le Conseil Municipal peut accorder des indemnités de fonction de niveaux différents à des élus remplissant les mêmes fonctions. Le montant des indemnités avait été fixé par le Conseil Municipal lors de la réunion du 5 juin 2020.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'accepter le souhait de Mme THIZY Huguette de suspendre ses indemnités de fonction.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES

A. Maire :

Nom du bénéficiaire et %	Indemnité (allouée en %)	Majoration éventuelle Selon le cas : Canton : 15 % Arrondissement : 20 % Département : 25 %	Total en %
M. GANDILHON Michel	31 %	+ 0 %	31 %

B. Adjointes au maire avec délégation (article L 2123-24 du CGCT)

Identité des bénéficiaires	Indemnité %	+ %	Total en %
1 ^{ère} adjointe : Mme THIZY Huguette	0 %	0	0 %
2 ^{ème} adjoint : M. VILLEMAGNE Laurent	6 %	0	6 %
3 ^{ème} adjoint : M. PROUVOST Nicolas	6 %	0	6 %
Total			12

C. Conseillers municipaux délégués

Identité des bénéficiaires	Indemnité %	+ %	Total en %
M. GUYOT Jean-François	3 %	0	3 %
M. GOUTAGNY Pascal	3 %	0	3 %
M. PHILIBERT Pascal	3 %	0	3 %
Total			12 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'accorder la suspension des indemnités de Mme THIZY Huguette

Délibération n° 2022-053 : pas d'opposition ni abstention.

3- Admission en non-valeur

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Après avoir épuisé les moyens dont il dispose pour recouvrer les créances de la ville auprès de divers débiteurs de la commune, le trésorier principal demande l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables se rapportant à différents exercices comptables et pour lesquels les recherches entreprises auprès des débiteurs se sont déclarées infructueuses par la direction générale des finances publiques.

A cet effet, le trésorier principal a adressé à la commune l'état de ces produits.

Le montant des créances irrécouvrables s'élève à 18,72 €.

Il s'agit de frais périscolaires sur les exercices 2015, 2019, 2020 et 2021.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de valider l'admission en non-valeur.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération n° 2022-054 : pas d'opposition ni abstention.

4- Demande de subvention au Conseil Départemental au titre de l'enveloppe de solidarité 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, les prévisions de travaux pour l'aménagement et la mise en sécurité des escaliers reliant le RIO à la rue Fontanésium.

Le montant total prévisionnel de ces travaux s'élève à 18 114,50 € H.T soit 21 737,40 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de solliciter le Département pour l'octroi d'une subvention au titre de « l'enveloppe de solidarité 2023 » pour l'aménagement et la mise en sécurité des escaliers reliant le RIO à la rue Fontanésium.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération n° 2022-055 : pas d'opposition ni abstention.

5- Présentation du RPQS du délégataire Aqualter sur la distribution d'eau potable à Fontanès pour 2021 et pour l'assainissement

Laurent VILLEMAGNE projette et présente aux membres du Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service du délégataire Aqualter. Il met en avant une diminution des achats sur l'année 2021 dû à une forte pluviométrie. Il relève aussi que la consommation d'eau pour les habitants de Fontanès a baissé de 7,5%.

D'une manière générale le bilan pour la commune est positif.

La séance est levée à 22h45.

Questions diverses